

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 février 2014 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud;

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Fillion, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet et Michel Parent;

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRES ABSENTS :

MM Michel Gervais, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Johanne Caron, directrice par intérim du Service des ressources financières

Mme Louise Nadon, directrice par intérim du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Il est 20 h 12.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

75-CC-2013-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Dumont :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSMV 2014-2017
11. Affaires du Service des ressources financières
 - 11.1 Budget révisé 2013-2014 - dépôt
 - 11.2 Autorisation de vente d'immeubles pour taxe impayée
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.1 Annexe de l'école Charles-Bruneau – réfection de la maçonnerie et fenestration
 - 12.2 École Préville –fenestration
 - 12.3 Cession de contrat – entretien ménager des établissements scolaires du secteur Sud
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

76-CC-2013-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2014

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 23 janvier au 20 février 2014.

77-CC-2013-2014

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES DE LA CSMV 2014-2017**

CONSIDÉRANT la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc :

QUE le document intitulé « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 et liste des écoles et des centres* », daté du 25 février 2014, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

BUDGET RÉVISÉ 2013-2014 – DÉPÔT

La directrice par intérim du Service des ressources financières présente, pour information, le budget révisé 2013-2014.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

78-CC-2013-2014

AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE IMPAYÉE

CONSIDÉRANT QUE les immeubles apparaissant sur la liste déposée ont plus d'une année de taxe scolaire impayée;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de perception entreprises par la Commission scolaire sont demeurées infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a une entente avec la Ville de Longueuil pour procéder à des ventes d'immeubles pour taxe impayée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

QUE la liste des immeubles déposée soit transmise à la Ville de Longueuil pour une vente pour taxe impayée.

Adoptée à l'unanimité

79-CC-2013-2014

ANNEXE DE L'ÉCOLE CHARLES-BRUNEAU – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET FENESTRATION

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Groupe Axino inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 096-007-45471 – Annexe de l'école Charles-Bruneau – réfection de la maçonnerie et fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Groupe Axino inc. » pour un montant total de 690 000,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

80-CC-2013-2014

ÉCOLE PRÉVILLE – FENESTRATION

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium Inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie St-Laurent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 048-048-44595 – Prévillle – fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. » pour un montant total de 752 192,92 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

81-CC-2013-2014

CESSION DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR SUD

CONSIDÉRANT la résolution 23-CC-2012-2013 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 25 septembre 2012, autorisant l'octroi du contrat d'entretien ménager des établissements scolaires du secteur Sud — soit les écoles secondaires André-Laurendeau, Gérard-Filion et Mgr-A.-M.-Parent – au prestataire de services « Services d'entretien Solmex inc. » ;

CONSIDÉRANT que ce contrat, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012, est d'une durée maximale de quatre (4) ans et huit (8) mois incluant les options annuelles de renouvellement, fixant son échéance ultime au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 3 février 2014 émise par monsieur Guillermo Fernandez, président des « Services d'entretien Solmex inc. » (ci-après « le Cédant »), informant le Service des ressources matérielles de son intention de céder le contrat d'entretien ménager des établissements scolaires du secteur Sud au prestataire de services « Les entreprises Fervel inc. » (ci-après « le Cessionnaire »), à compter du 1^{er} mars 2014;

CONSIDÉRANT l'article 3.7 « Cession de contrat » des documents d'appel d'offres OP-EM-999B (2012-2014), précisant que « les droits et obligations contenus au contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite d'une personne mandatée par la Commission scolaire »;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT que le Cessionnaire s'engage à respecter toutes les conditions dudit contrat et à poursuivre les services d'entretien ménager dans les établissements scolaires du secteur Sud selon les mêmes modalités que celles convenues avec le Cédant;

CONSIDÉRANT que le Cessionnaire confirme son intention de conserver le même personnel pour l'exécution des services d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, à la suite de l'analyse des documents soumis par le Cessionnaire afin de valider son admissibilité et sa conformité en vertu des conditions établies dans les documents d'appel d'offres OP-EM-999B (2012-2014);

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Francine Chabot :

- 1° **QUE** soit autorisée la cession du contrat OP-EM-999B (2012-2014) relativement à l'entretien ménager des établissements scolaires du secteur Sud — soit les écoles secondaires André-Laurendeau, Gérard-Filion et Mgr-A.-M.-Parent — à « Les entreprises Fervel inc. », selon les mêmes conditions que celles prévues dans le contrat d'origine conclu avec les « Services d'entretien Solmex inc. »;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit mandatée pour signer, au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, tout document relatif à cette cession de contrat et pour poser tout geste jugé nécessaire dans la poursuite de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Cinq commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 45.

Présidente

Secrétaire générale